

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-296 du 25 Juillet 1984

chargeant le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique de
l'intérim du Camarade Isidore AMOUSSOU,
Ministre des Finances pour compter du
23 Juillet 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

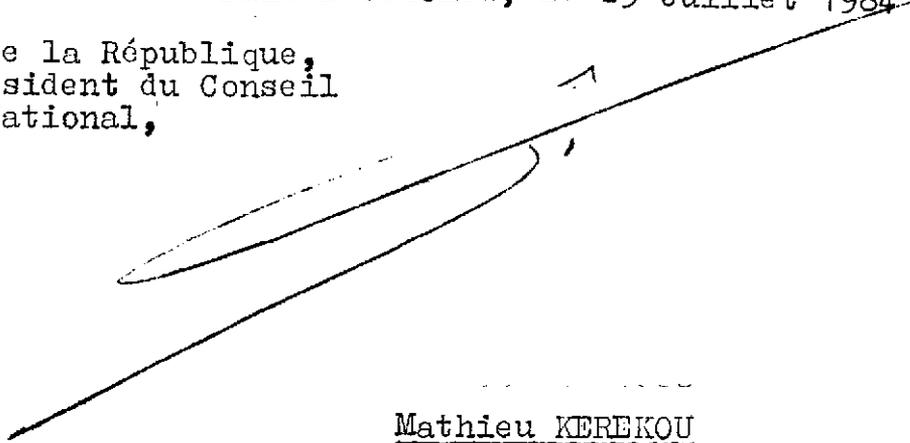
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 23 Juillet 1984, le Camarade Armand
MONTEIRO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique est chargé de l'intérim du Ministre des Finances
pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 25 Juillet 1984

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 2 CPC 2 CPD 2 MF-
MESRS 6 Autres Ministères 22 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAM 4
DCCT-ONEPI Gde-Chanc 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-